

MODIFICATION DES MARCHÉS PUBLICS - LES AVENANTS

PROGRAMME

Le régime juridique des modifications des contrats en cours d'exécution

Avenant, protocole transactionnel, marché complémentaire : quand et comment les utiliser ?

Les bonnes pratiques permettant de limiter la conclusion des avenants

- * La nécessité de bien définir son besoin quantitativement et qualitativement
- * La nécessité de bien rédiger les clauses du marché public

Les modifications pouvant conduire à la conclusion d'un avenant

- * Modifications des obligations du marché public
- * Délai
- * Prix et indemnité
- * Changement de statut, etc.

Avenants de régulation, avenants interdits, dispense du recours aux avenants

Les modalités pratiques de passation des avenants

- * Seuils financiers et modalités de calcul
- * Support et procédure de mise en œuvre

Les leviers permettant de mieux sécuriser l'évolution des marchés publics

- * Une définition rigoureuse du contrat pour une meilleure gestion
- * Les variantes
- * Un suivi rigoureux de l'exécution des marchés publics

Règlement amiable des litiges

- * Le recours à la transaction
- * La rédaction du protocole transactionnel
- * Le recours à la conciliation
- * Le Comité Consultatif de Règlement Amiable des Litiges

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

La méthode alterne théorie et cas pratiques avec constitution de groupes de travail pour traiter les cas pratiques.

Objectifs

- * Connaître les instruments juridiques qui permettent d'apporter des modifications aux marchés publics
- * Maîtriser le cadre juridique, technique et financier des avenants
- * Gérer les différents événements affectant la vie des marchés publics

Public

Agents (Achats-Finances) souhaitant approfondir leur connaissance concernant la gestion des modifications des contrats en cours d'exécution (cadre juridique, technique et financier des avenants)

Durée

2 jours